

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL est tenue à l'heure et au lieu des sessions, lundi le 9 janvier 2012 à 19h30

Sont présents/es : M. Daniel Turcotte
Mme Manon Olivier
Mme Marie-Claude Lemieux
M. Jean-Guy Isabelle
M. Daniel Roy
Mme Sylvie Laroche

FORMANT QUORUM sous la présidence de Monsieur Rénauld Grondin, maire

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
2. Exemption de la lecture des procès-verbaux du 5 et 19 décembre 2011.
3. Adoption des procès-verbaux du 5 et 19 décembre 2011.
4. Adoption des dépenses incompressibles pour l'année 2012.
5. Adoption des dépenses incompressibles pour le mois de janvier 2012.
6. Adoption des comptes à payer.
7. Rémunération des employés
8. Rémunération de la directrice générale
9. Amendement au règlement 73-81, concernant les déchets
10. Amendement au règlement 101-92, concernant le traitement des élus.
11. Cours « Processus d'estimation des travaux et impacts pratiques » Coût 70.\$
12. Cautionnement et assurance
13. Invitation
14. Demande à la CPTAQ
15. Taxes municipales impayées.
16. Affaires nouvelles :
 - a) Lumière pour véhicule
 - b) Club de motoneige Seigneurie de Joly
17. Période de questions
18. Levée de la séance

.....

2012-01-001

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-01-002

EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 ET 19 DÉCEMBRE 2011.

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers l'exemption de la lecture des procès-verbaux du 5 et 19 décembre 2011, par la secrétaire de l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-01-003

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 5 ET 19 DÉCEMBRE 2011.

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des procès-verbaux du 5 et 19 décembre 2011, tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

.....

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

2012-01-004

ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2012.

Il est proposé par Marie-Claude Lemieux et résolu à l'unanimité par les conseillers que la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les dépenses incompressibles suivantes :

- Rémunération : Maire et les Élus municipaux
Directrice générale / secrétaire-trésorière et Secrétaire adjointe
Personne désignée pour la voirie et aide-voirie
Chauffeurs de camion pour le déneigement
Loisirs
Pompiers et Premiers répondants
Journalier
Parc et terrain de jeux
Préposé à l'entretien ménager
- Frais de vérification
- Frais de poste
- Retenue à la source aux deux paliers gouvernementaux
- Frais de téléphone, cellulaire, téléavertisseurs, radios mobiles et internet
- Propane, diesel
- Électricité de tous les édifices municipaux et éclairage public
- Assurances
- Les quotes-parts de la MRC de Lotbinière et la Municipalité de Laurier Station
- Fourniture de bureau
- Frais de déplacement

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-01-005

ADOPTION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES POUR LE MOIS DE JANVIER 2012.

Il est proposé par Daniel Roy et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des dépenses incompressibles pour le mois de janvier 2012.

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-01-006

COMPTES À PAYER

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers l'adoption des comptes à payer, soit :

Comptes payés durant le mois de janvier 2012 :

.....	
1200001 – Postes Canada : 2000 timbres	1 356.71
1200002 – Richard Paquet : Lumière arrière	126.47
1200003 – Municipalité de Laurier-Station : Récupération	1 359.42
1200004 – Municipalité de Laurier-Station : Déchets	2 046.00
1200005 – MRC de Lotbinière : Quote-part	3 197.18
1200006 – Hydro-Québec : Éclairage public	485.39
1200007 – Carquest : Clé à filtre, câble, fusible	26.39
1200008 – Fonds de l'information sur le territoire : Mutations	9.00
1200009 – Groupe CCL : Compte de taxes, enveloppes	453.91
1200010 – ADMQ : Cours, cautionnement et assurances	1 306.33
1200011 – Gabriel René : Aide	52.74
1200012 – BuroPro : Papeterie	102.01
1200013 – Supérieur Propane : 1159, 2e Rang, 1245, 2e Rang	1 597.80
1200014 – CIB : Soutien technique	2 351.24
1200015 – ACS : Radio contrôle	51.73
1200016 – Gestion USD Inc. : Bacs bleus et verts	1 488.36
1200017 – Réseau Mobilité Plus : Fréquence numérique	246.79
1200018 – Socan : Droits d'auteurs	212.78
1200019 – Philippe Gosselin & Ass. Ltée : Diesel	770.78
1200021 – Canadien National : Passages à niveau	667.24
1200022 – Gabriel René : Aide	210.96
1200023 – Municipalité de Val-Alain : Timbres , bulletin	86.65

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

1200024 – Supérieur Propane : Propane et chauffe-eau	2 799.59
1200025 – Télus Mobilité : Cellulaires	338.53
1200026 – Service d’incendie en commun : Lac Georges (2011)	2 289.35
1200028 – Receveur Général du Canada : T4	200.19
1200029 – Hydro-Québec : 1245, 2e Rang	269.11
1200030 – Marco Samson : Entretien ménager	500.00
1200031 – Télus : Pompiers, Internet, Municipalité, Loisirs	415.82
- Frais de déplacement	420.90
- Salaires	7 645.45

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ NO. 2012-006

Je, soussignée, certifie par le présent certificat que des crédits budgétaire sont disponibles pour des dépenses totalisant 33 084.82 \$

France Bisson,
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

Adoptée à l’unanimité
.....

2012-01-007

RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS

Il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l’unanimité par les conseillers l’adoption de la rémunération de tous les employés municipaux.

Concernant le taux, il sera annexé au procès-verbal et ledit annexe sera confidentiel, selon l’article 57 de la Loi sur l’Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d’autres dispositions législatives

Adoptée à l’unanimité
.....

2012-01-008

RÉMUNÉRATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

Trente-huit mil deux cent vingt dollars (38 220. \$) pour l’année 2012, plus 24.50 \$ / heure pour les heures supplémentaires.

De plus, les frais de déplacement et de repas de la directrice générale / secrétaire-trésorière pour assister aux journées d’études et aux cours dispensés par la MRC, le MAMROT et l’ADMQ seront défrayés par la municipalité de Val-Alain, de même que les dépenses du Colloque et du Congrès de l’ADMQ, l’assurance cautionnement de la directrice générale / secrétaire-trésorière et la cotisation à l’ADMQ.

La directrice générale / secrétaire-trésorière aura six (6) semaines de vacances payées durant l’année.

De plus, si aucun jour d’absence n’est pris par la directrice générale / secrétaire-trésorière durant l’année pour maladie, cinq (5) jours de congés supplémentaires seront accordés.

Il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l’unanimité par les conseillers d’accorder la rémunération ci-dessus à la directrice générale / secrétaire-trésorière pour l’année 2012.

Adoptée à l’unanimité
.....

2012-01-009

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 73-81, CONCERNANT LES DÉCHETS

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l’unanimité par les conseillers que le Règlement 73-81, concernant la gestion des déchets solides soit amendé de la manière suivante :

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

1. A l'article 26, on devra lire : pour l'année 2012 la taxe annuelle prélevée sera de 130. \$...etc;
2. A l'article 26, on devra lire :... pour l'année 2012 la taxe annuelle prélevée sera de 230. \$ pour les commerces et industries sans conteneur;
3. A l'article 26, on devra lire :... un tarif de 150 \$ la tonne pour l'année 2012... etc.;
4. A l'article 27.1, on devra lire : un tarif de 150. \$ la tonne pour l'année 2012... etc.;
5. A l'article 27.2, on devra lire :...seront assujettis un tarif de 65. \$ pour l'année
6. A l'article 27.2, on devra lire :... seront assujettis un tarif de 130 \$ pour les résidents permanents, pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-01-010 AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 101-92, CONCERNANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers que le Règlement 101-92, concernant la rémunération des élus municipaux soit amendé de la manière suivante :

A l'article 7 : on devra lire : pour l'exercice 2012, la rémunération de base et l'allocation des dépenses sont effectives au 1er janvier 2012;

A l'article 7 : on devra lire : les montants mentionnés aux articles 3, 4, 5 et 6 seront indexés à la hausse pour chaque exercice conformément aux taux de 3.4 % pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-01-011 COURS « PROCESSUS D'ESTIMATION DES TRAVAUX ET IMPACTS PRATIQUES »

Il est proposé par Marie-Claude Lemieux et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer le coût de 70. \$ pour le cours qui se donnera par internet le 12 janvier 2012

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-01-012 CAUTIONNEMENT ET ASSURANCES POUR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE / SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE ADJOINTE

Il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers de payer le montant de 1 236,33 \$ (taxes incluses) à l'ADMQ pour le cautionnement et l'assurance de la directrice générale / secrétaire-trésorière et la directrice adjointe.

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-01-013 DEMANDE D'UNE UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE – CLUB DE MOTONEIGE SEIGNEURIE DE JOLY

Considérant que le demandeur Club de motoneige Seigneurie Joly Inc. demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec une utilisation à une fin autre que l'agriculture, sur le lot 192-P du cadastre de la Paroisse de Ste-Emmélie dans la municipalité de Val-Alain, comté de Lotbinière, sur une superficie de 225.00 m²

Considérant que le projet consiste à la construction d'une passerelle suspendue au-dessus de la rivière du Chêne à Val-Alain, dans l'axe du sentier de motoneige no. 25. La passerelle sera érigée dans l'axe du sentier existant. Il s'agit de terres de la Couronne;

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE VAL-ALAIN

Comté de Lotbinière

Considérant que l'utilisation actuelle visée par la demande est des 2 côtés de la rivière du Chêne des terrains boisés en bordures d'érablières louées par des particuliers sur les terres de la Couronne

Considérant que le projet est conforme aux règlements de la municipalité.

En conséquence, il est proposé par Sylvie Laroche et résolu à l'unanimité par les conseillers d'accepter la demande du Club de motoneige Seigneurie de Joly Inc. si la Commission le juge à propos.

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-01-014

LUMIÈRE ARRIÈRE D'UN VÉHICULE – DÉNEIGEMENT

Considérant que lors du déneigement des routes dans la nuit du 25 au 26 décembre 2011, le camion de déneigement a brisé le feu rouge arrière d'un véhicule stationné dans le 2e Rang à Val-Alain;

Considérant que le chauffeur du camion a trouvé un feu rouge arrière chez Recyclage Pellerin au coût de 126,47 \$ et a fait le remplacement .

En conséquence, il est proposé par Manon Olivier et résolu à l'unanimité par les conseillers de rembourser M. Paquet pour le feu arrière du véhicule

Adoptée à l'unanimité

.....

2012-01-015

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Jean-Guy Isabelle et résolu à l'unanimité par les conseillers que Monsieur le maire lève la séance à 19h55

Adoptée à l'unanimité

.....

Rénald Grondin, maire

France Bisson, dir. gén. / sec. très.

Je, Rénald Grondin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 141 (2) du Code municipal.